

*Testament olographe—Mots écrits d'une main étrangère—Nullité—
Articles 850, 855 C.C.*

En 1875, une dame Metzler fit venir d'Ottawa un de ses neveux, le nommé John Jessie Reeves, qui demeura avec elle et en eut soin jusqu'à sa mort, arrivée en 1878. Avant cela, en 1868, Mme. Metzler avait fait un testament devant notaires en faveur du dit John Jessie Reeves et de deux autres de ses neveux. Après sa mort, J. J. Reeves produisit au greffe et fit prouver comme testament olographe de Mme. Metzler, un écrit sans date conçu textuellement en ces termes: "Je donne à mon neveu John J. Reeves tout ce que je possède pour avoir le soin de moi. (signé M. E. V. R. Metzler." Dans la déposition qu'il fit, aux fins de la vérification de ce testament, John Jessie Reeves affirma que tout cet écrit était de l'écriture de la testatrice. Il fut cependant prouvé que les mots "John J. Reeves" avaient été ajoutés par une main étrangère, mais tout le reste du testament était de l'écriture de Mme. Metzler.

Jugé: (infirmant le jugement de la cour de première instance, Baby et Bossé, J.J., *dissentientibus*), que le testament olographe en question n'étant pas en entier de l'écriture de la testatrice, les mots "John J. Reeves" ayant été ajoutés par une main étrangère, le dit testament était nul, et que le testament devant notaires de 1868 seul était en vigueur.—*Reeves & Cameron et vir*, Montréal, Lacoste, J. C., Baby, Bossé, Blanchet et Wurtele, J.J., 25. mars 1893.

ABSTRACT OF CROWN CASES.

Commitment—Erreur—Vagabondage—"Night-walker."

Jugé:—1. Qu'il est permis de corriger une erreur dans une commitment,—dans l'espèce, l'absence de date,—par la production d'une copie régulière.

2. Qu'une offense décrite comme suit: "of being a loose, idle or disorderly person or a vagrant within the meaning of the statute, for that she, on the 23rd day of March instant, at the said city, being a night-walker, did unlawfully wander by night between ten and eleven in the evening, in a public street of the said city, St Dominique street, and did not then and there render a satisfactory account of herself when required to do so by the constable Paul Hill, contrary to the statute in such case